



N°134 - Mars 2018

- 2** Le mot du Maire
- 3** Agenda
- 4** Vie de la commune
  - Affaires scolaires
  - Marché de Noël
  - Zone bleue
- 7** Infos diverses
  - Vie économique
  - Urbanisme 2017
  - Etat civil 2017
  - Vœux du maire
- 12** Intercommunalité
- 13** Loisirs/Culture
- 14** Travaux-Voirie
- 16** Associations
- 21** Municipalité
  - Conseils municipaux



# Le mot du Maire



Pour beaucoup d'entre nous, la vitesse excessive des véhicules (toujours plus nombreux) dans la traversée du village est une inquiétude majeure. Les données recueillies par le radar pédagogique positionné en plusieurs points de la commune sont à cet égard très révélatrices et confirment ce ressenti. La municipalité soucieuse de la sécurité routière a engagé depuis plusieurs années de nombreuses actions pour réduire la vitesse ; des plateaux surélevés comme dans le secteur de Boussole et prochainement à Boiron, des chicanes route des Martinières, des feux tricolores au centre village, des panneaux de limitation de vitesse à 50 Km/h hors agglomération comme au stade ou récemment route de Seyssuel. Actuellement des réflexions sont également en cours route des Serpaizières. Malheureusement tous ces aménagements ne sont que des palliatifs aux mauvais comportements des automobilistes. La sécurité est l'affaire de chacun et si nous respectons tous le code de la route tous ces substituts ne seraient pas nécessaires.

Concernant l'avancée du projet de la nouvelle salle communale, le permis de construire a été déposé fin 2017, vous trouverez joint à ce bulletin une plaquette illustrant le projet.

Avec les beaux jours revient le festival de l'humour, cette année nous accueillerons au Mille-Club le mercredi 21 mars Jean-Claude Duquesnoit avec son spectacle « Persifle et Signe ».

Marielle MOREL

## INFOS DIVERSES

### Mairie de Chuzelles

#### Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30  
mercredi et vendredi de 15h45 à 18h45

Adresse : 1 place de la mairie  
38200 CHUZELLES

Tel 04.74.57.90.97

Fax 04.74.57.43.08

Email [mairie@mairie-chuzelles.fr](mailto:mairie@mairie-chuzelles.fr)

Site internet [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr)

Responsable de publication : Marielle MOREL

Comité de rédaction :

Commission communication—secrétariat

Bulletin tiré à 900 exemplaires et distribué dans  
chaque foyer de Chuzelles

N° 134 - Dépôt légal mars 2018

### JOURS DE PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

#### MOREL Marielle

Maire

vendredi de 17h à 19h sur rendez-vous

#### PELAGOR-DUMOUT Muriel

Affaires sociales, Animation, Sport et Culture  
mardi de 8h30 à 11h30

#### JANIN Hubert

Réseaux, Voirie et Environnement  
mercredi de 17h15 à 18h45

#### DELORME Michel

Travaux et Patrimoine  
jeudi de 8h30 à 11h30

#### ODRAT Marie-Thérèse

Affaires scolaires et Péricolaires  
vendredi de 15h45 à 18h45



### ATTENTION !!!

Ci-joint à ce bulletin : une plaquette d'information  
concernant la construction de la future salle  
d'animation culturelle, festive et sportive.

## Manifestations communales et associatives

### Mars

Samedi 17	<b>Concours de Coinche</b>	Club des Anciens	14h	Mille Club
Lundi 19	<b>Commémoration</b>	Municipalité	18h	Monument aux morts
Mercredi 21	<b>Festival Humour</b>	MJC	20h30	Mille Club
Vendredi 23	<b>Concert</b>	Chorale	20h	Villette-de-Vienne
Samedi 24	<b>Caramentran</b>	Sou des écoles	10h30	Mille Club
Dimanche 25	<b>Matinée Moules-Frites</b>	ACAC	9h	Devant la boulangerie
Mercredi 28	<b>Réunion de lancement</b>	Classes en 8	20h	Poletières
Vendredi 30	<b>Soirée Code</b>	AFR	20h30	Mille Club

### Avril

Mercredi 04	<b>« Nettoyons la nature ! »</b>	Municipalité	13h30	Place de l'école
Vendredi 27	<b>Marche de nuit</b>	AFR	20h	Mille Club

### Mai

Lundi 8	<b>Commémoration</b>	Municipalité	11h	Monument aux morts
11 - 12 - 13	<b>Ball-trap</b>	ACCA		Carrière
Samedi 19 / Dimanche 20	<b>Exposition</b>	Arts et Loisirs à gogo	14h-18h/ 10h-17h	Mille Club

### Juin

Samedi 2	<b>Concert Ola Kala</b>	Ecole de musique	20h	Atrium de Seyssuel
Sa 2 / Dim 3	<b>Stage aquarelle</b>	Arts et Loisirs à gogo	9h - 17h	Mille Club
Dimanche 3	<b>Rallye</b>	AFR	8h30	À définir
Lundi 4	<b>Don du Sang</b>	EFS	16h - 19h	Mille Club
Vendredi 8	<b>Assemblée générale</b>	ACCA	20h	Mille Club
Vendredi 7	<b>Assemblée générale</b>	GROLE	20h	Poletières
Samedi 16	<b>Tournoi de pétanque</b>	ACAC	13h	Stade
Vendredi 22	<b>Concert</b>	Ecole de musique	Après midi	Mille Club
Samedi 23	<b>Fête de la St Jean</b>	Classes en 8		Mille Club
Samedi 23	<b>Kermesse</b>	FCS		Stade
Vendredi 29	<b>Kermesse</b>	Sou	17h30	Ecole

# Vie de la Commune

## Affaires scolaires et périscolaires

### Garderie améliorée

Depuis la disparition des TAP, une garderie "améliorée" a été mise en place les mardi et vendredi. Toujours sur la base du volontariat, les enfants réalisent des activités manuelles proposées par Laura et Romane (en attendant le retour de Valérie). Leurs créations se retrouvent au cœur des animations de notre village. Après les décorations pour les manifestations du 11 novembre et les vœux du maire, c'est à présent pour le repas des aînés (le 11 mars) que les petites mains s'activent. Ce jour là, sur les tables et pour le plaisir de tous, nous retrouverons leurs œuvres (décoration et menus) qu'ils auront fabriqués pendant le temps de cette "garderie améliorée". Vos enfants commencent d'ores et déjà à préparer le cadeau pour la fête des mamans mais « chut !! » c'est une surprise...



### Le Carnaval à la cantine

Le vendredi 9 février, fées, princesses, super-héros et autres personnages de toutes époques se sont invités à l'école ! C'est dans une ambiance de Carnaval que les enfants ont déjeuné parés de costumes très variés et colorés ! Merci aux parents qui ont joué le jeu et gardé leurs âmes d'enfants !

### Conseil Municipal des enfants

Suite à notre article dans le précédent bulletin, 4 Chuzellois ont répondu présents et offert un peu de leur temps pour la mise en place du futur conseil des enfants. Nous pensons procéder rapidement à l'élection de ce conseil pour un mandat effectif à la rentrée 2018.

La commission école remercie donc vivement les volontaires et les maitresses qui nous seront d'une aide précieuse et sans qui, cette initiative, n'aurait pas pu exister. La suite au prochain numéro !



### La Ludomobile

C'est toujours avec bonheur que les élèves se retrouvent au Mille Club pour partager un moment de jeux et découverte que permet le passage de la Ludomobile. Toutes les classes participent chacune leur tour à ces journées, nous rappelons que les parents et/ou nounous peuvent venir nous rejoindre à partir de 10h00 ! Retenez donc les prochaines dates **12 mars et 14 mai 2018**.

### « Nettoyons la nature »

L'opération est reconduite et se déroulera le :

**Mercredi 04 avril après-midi.**

Départ de l'école à 13h30, goûter offert aux enfants de l'école par la municipalité.

Tous les Chuzellois sont invités à se joindre à cette action !



# Vie de la Commune

## Vœux du Personnel

Cette année la cérémonie des vœux au personnel communal a été l'occasion de mettre à l'honneur 2 agents. La médaille d'honneur du travail a été décernée pour 20 ans d'ancienneté à Madame Bernadette MARTEL et pour 35 ans d'ancienneté à Madame Chantal VALETTE absente à cette occasion.

Lors de son discours, Madame le Maire a pu rappeler le parcours et l'engagement des agents communaux et a souhaité la bienvenue aux nouveaux agents périscolaires : Mesdames Claire PERRET, Michèle RICO, Romane SLACHETKA, Laura VIALE, Patricia GRANDMONTAGNE et Astrid MARQUE.



## Colis des aînés



Comme chaque année, les élus et les membres du CCAS ont rendu visite aux Chuzellois de plus de 75 ans pour leur remettre leur colis de fin d'année. Ce sont en tout 65 colis qui ont été distribués pour 93 personnes (37 colis destinés à des couples, et 56 pour des personnes seules), qui ont permis à nos aînés de savourer des spécialités régionales pour les fêtes de fin d'année.

Quant à ceux qui ont choisi de participer au repas des anciens offert par la municipalité, ils se retrouveront très bientôt pour cette occasion : cette année le repas aura lieu le 11 mars à 12h au restaurant scolaire.

***Pour les personnes de 68 ans et plus (au 31 décembre 2018) non inscrites sur les listes électorales de Chuzelles et qui souhaitent recevoir un colis ou participer au repas, nous vous remercions de vous présenter en mairie.***

## Formation aux premiers secours

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la mairie de Chuzelles a organisé pour les agents communaux une formation de prévention et secours civique niveau 1. Les sauveteurs secouristes du pays viennois (association affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) ont animé une session de 8 personnes qui, de par leur fonction, sont en contact permanent avec le public et/ou les enfants. Les réflexes de protection et d'alertes adaptés à chaque situation (obstruction, massage cardiaque, alerte attentat...) ont été enseignés.



# Vie de la Commune

## Marché de Noël

Malgré une météo peu clémente le marché de Noël a été cette année encore un vrai succès.

Plus d'une trentaine d'exposants présentaient une grande variété de produits et d'activités. Les associations communales et intercommunales s'étaient aussi mobilisées notamment dans le cadre du Téléthon. Les visiteurs se sont déplacés nombreux mais sont restés moins longtemps présents en raison du froid glacial.

Le père Noël a tout de même été accueilli par de nombreux enfants qui avaient pu assister avant au spectacle de marionnettes proposé par l'ACAC.



## Zone bleue de stationnement

Comme annoncé, le stationnement en centre village évolue sur les parkings du Belvédère et de la mairie. Une zone « Bleue » a été décidée en accord avec les commerçants afin de permettre une rotation dans le stationnement des véhicules. Cette décision a été actée lors du conseil municipal du 4 octobre 2017.

**Le stationnement sera limité à 1h du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf jour férié)  
Ce stationnement réglementé sera mis en place à compter du lundi 16 avril 2018.**

Afin de faciliter cette mise en place nous vous distribuerons prochainement un disque de stationnement au standard européen. Inversement tout modèle européen est valable à Chuzelles. Si besoin, d'autres disques sont à disposition au secrétariat de la mairie.

*Le défaut d'utilisation du disque adéquat est sanctionné par une amende correspondant aux contraventions de la première classe en matière d'arrêt et de stationnement.*



## Vie économique - Professionnels de santé

*Du changement, la commune s'enrichit de nouveaux professionnels de santé dans de nouveaux locaux.*



### L'équipe du Cabinet de Kinésithérapie a déménagé

Elisabeth GIRIER-GARNER, Eglantine DELACROIX et Axel BREYTON vous accueillent au :

64 Allée du Colombier, Lotissement des Bourrelières à Chuzelles

Numéro de téléphone inchangé **04 74 79 15 53**

*Soins à domicile, méthode Busquet, école du dos, orthopédie, rhumatologie, cellu M6*

**Le Cabinet est aussi orienté en Thérapies complémentaires :**

*Praticien en Médecine Traditionnelle Chinoise, acupuncture, tuina, pharmacopée*

**François NIVOLLET : 06 67 85 98 66**

*Ostéopathe-kinésithérapeute en approche tissulaire (nourrissons, enfants, adultes et sportifs)*

**Elodie CANO : 06 84 14 57 98**

*Kinésologue et praticienne TRM (allergies)*

**Edwige LEROUX GLASSON : 07 81 29 58 21**



### Cabinet Paramédical de CAUCILLA

au 134 rue du Verdier, face au parking du Mille Club regroupe :

**Cabinet de psychomotricité**

Claire CASTEL TURCI et ses collaboratrices  
Lauriane BONY et Chloé MACHET :  
**06.60.73.33.69**

**Ergothérapeute**

Muriel PELAGOR-DUMOUT :  
**06.65.64.96.56**

**Orthophoniste**

Marie BARILLEC-COMMARE :  
**09.86.70.70.49**

**Les infirmières**

Marie-Laure BINEAU GONZALES, Pascale HOMMAIS et Marion RENARD :  
**04.74.85.94.68**

Les infirmières proposent une permanence au cabinet les lundis et jeudis, sans rendez-vous de 7h15 à 8h00.

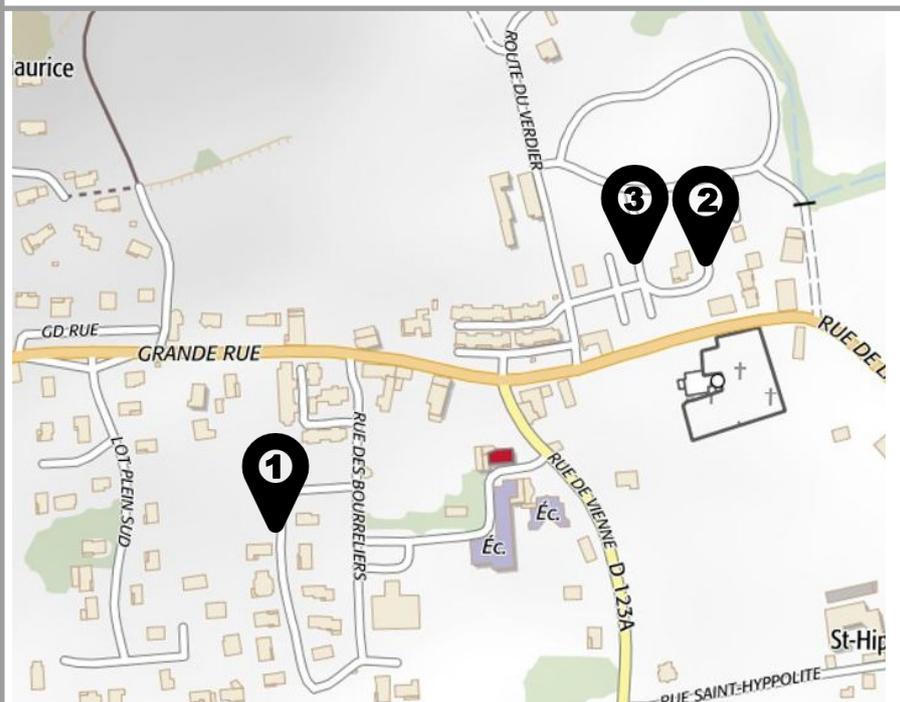


**Nouvellement installées au 134 rue du Verdier, parking face au Mille-Club**

**Ostéopathes**

Pauline BOUQUEROD  
**07 72 37 48 26**  
Charlotte COCHET  
**06 85 03 02 66**

**Sage-Femme**  
Élise DESSEZ  
**07 61 36 88 53**



## Urbanisme 2017

Toutes les autorisations accordées en 2017, y compris celles dont la date de dépôt est de 2017

### Permis de construire accordés en 2017

- . CHASSAGNE Richard, accordé le 14 février
- . MOLLARET Alain, accordé le 27 février
- . BUREAUX et EQUIPEMENTS, accordé le 20 mars
- . BUSSACHINI-BOCHET, accordé le 24 mars
- . SCARAMIGLIA et RADULOVIC, accordé le 24 mars
- . GARNIER Pierre, accordé le 31 mars
- . GOKYURT Omur et Nuriye, accordé le 23 mai
- . AUDRAS Mathieu, accordé le 16 juin
- . POURCHER Xavier, accordé le 26 juin
- . GAYVALLET Christian, accordé le 4 juillet
- . DOS SANTOS CORREIA Daniel, accordé le 4 juillet
- . FASANINI Karène, accordé le 4 juillet
- . LACHANAT Christophe, accordé le 21 juillet
- . DUFAUD Karine, accordé le 20 septembre
- . HUSTACHE Sébastien, accordé 27 septembre
- . ARMA Jean-Pierre, accordé le 19 octobre
- . TAINT Loïc et Aurélia, accordé le 2 novembre
- . TRILLAT Pierre, accordé le 17 novembre
- . DI SOTTO et ROSADO, accordé le 17 novembre
- . DIGONNET Stéphane, accordé le 17 novembre
- . POURCHER Xavier, accordé le 12 décembre
- . ROUE LOZINGOT, accordé le 21 décembre
- . COLETTA et VERSACE, accordé le 21 décembre
- . FASANINI Karène, accordé le 21 décembre
- . FONTAINE ET DESMET, accordé le 21 décembre
- . GAYVALLET Stella, accordé le 27 décembre
- . SAUNIER Anthony, accordé le 21 décembre



### Déclarations préalables accordées en 2017

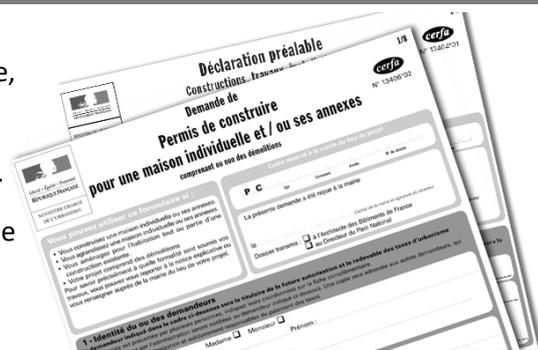
- . BENASSAR Astrid, accordée le 11 janvier
- . VILLEMEN Alain, accordée le 18 janvier
- . VILLEMEN Alain, accordée le 18 janvier
- . VILLEMEN Alain, accordé le 25 janvier
- . TERRE D'AVENIR et d'HABITAT, accordée le 1er février
- . RICHARD Pierre, accordée le 9 février
- . MOURADIAN Philippe, accordée le 22 février
- . MOLANO Firmin, accordée le 27 février
- . GIMENEZ Janine, accordée le 14 mars
- . BONNET Christiane, accordée le 16 mars
- . MGS AUTO, accordée le 3 avril
- . CHAPUY Marie-José, accordée le 6 avril
- . POTIER Jérémie, accordée le 18 avril
- . DANIEL Jean, accordée le 25 avril
- . SYLVAIN Anne-Marie, accordée le 25 avril
- . DANIEL Jean, accordée le 2 mai
- . BUSTON Patrick, accordée le 2 mai
- . SCI des 200 C, accordée le 23 mai
- . DUMOUT Rémi, accordée le 26 juin
- . MOLANO Firmin, accordée le 4 juillet
- . CROUTES Corinne, accordée le 27 juillet
- . GIMER Roland, accordée le juillet
- . FASANINI Karène, accordée le 3 aout
- . DI GIOVANNI Flavio, accordée le 9 aout
- . MORNEX Nicolas, accordée le 5 septembre
- . DRUNET Michelle, accordée le 27 septembre
- . MERCIER Mathieu, accordée le 4 octobre
- . SACRE Joël, accordée le 16 octobre
- . SCI KINE DE CHUZELLES, accordée le 25 octobre
- . RAFFIN Mathieu, accordée le 2 novembre
- . DARIER Geoffrey, accordée le 9 novembre
- . BUFFAT Stéphane, accordée le 16 novembre
- . GUYOT Valérie, accordée le 28 novembre
- . LOUZAS Manuel-Joaquim, le 28 novembre
- . RAOUANE Éric, accordée le 30 novembre
- . GROUPE FREE Energie, accordée le 12 décembre

## Déclaration préalable

Les beaux jours approchent, vous avez prévu des petits travaux, garage, dépendance, mur, clôture, piscine, changement de destination d'un local, ... ?

> N'oubliez pas la déclaration préalable de travaux ou le permis de construire.

Vous trouverez des fiches pratiques sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ainsi que des conseils en mairie aux heures d'ouverture.



## Etat Civil 2017

### Naissances 2017



- . Nélio Pascal Louis VANNINI, le 30 janvier
- . Milena ZAGARRIO, le 5 février
- . Ryan OTERO-SOLANAS, le 6 février
- . Aaron COUVERT, le 17 février
- . Naël Marcel Joseph GIBAUD, le 24 février
- . Enzo SERENO, le 24 février
- . Livio DI GIOVANNI, le 3 mars
- . Aedan LAKAS, le 6 mars
- . Maé Jeff Bernard DUEZ, le 10 mars
- . Achille Jacques Patrick FREMINET, le 11 mars
- . Zoé Solange Charlotte Marie CUVILLIER, le 28 mars
- . Zélie MOUNIER, le 4 avril
- . Lecio OUTIN, le 8 avril
- . Elsa Andrée Evelynne DOS SANTOS, le 25 avril
- . Mathi VIOLA, le 16 mai
- . Charlotte Augustine JOLLY, le 18 mai
- . Naomie Mallaury QUERLIOZ, le 31 mai
- . Tsara Anaïs TESTAN GONZALEZ, le 24 juin
- . Lucas Ludovic LAMBERT, le 23 juillet
- . Eliz COSDUT, le 18 août
- . Leïna LAKHDARI DUMAS, le 25 aout
- . Natéo Gilles Michel MÉMERY, le 14 octobre
- . Dorian KAÏDI, le 17 octobre
- . Louane PEREIRA GUILLEMIER, le 27 octobre
- . Mathis JAILLET BARRAL, le 18 novembre
- . Cameron ALU, le 4 décembre
- . Anthony Christian Louis CANNARD, le 20 décembre
- . Jovan CIOLFI, le 27 décembre
- . Camille JACQUEMIER, le 11 novembre
- . William Aranwë TALABARD, le 13 novembre
- . Romane MABILON, le 13 décembre
- . Arthur PILLON, le 14 décembre

### Mariages 2017



- . Carl HAMIEUX et Camille Annette Juliette CHOBELET, le 28 janvier
- . Florian Remy PLANAZ et Valentine Elisabeth Aline RECH DE LAVAL, le 27 mai
- . Olivier TEIL et Sandrine Angélique FIAT, le 8 juillet
- . Alexandre COUVERT et Marine Audrey SIX, le 8 septembre
- . Maurice Jean ALLEVARD et Fabienne Arlette Claire Jeanne LAURES, le 9 septembre
- . David VALENTIN et Jessica Jeanne Véronique CLEMENT, le 9 septembre
- . Florent Armand André GILOTIN et Floriane Rose-Marie ARTES, le 23 septembre
- . Jean Jacques Antoine Louis ROBERT et Anne Marcelle Claude ROUCOUSE, le 25 octobre
- . Guillaume Romain Jacques CAZIN et Talita Juliana PABLOS, le 23 décembre

### Décès 2017



- . Alain SABRE, le 26 février
- . Joseph Pierre Claude ABEL-COINDOZ, le 29 avril
- . Jean-Marc Lucien TESTA, le 28 mai
- . Christian Dominique FRANCESCHI, le 26 juin
- . Georges COQUELET, le 8 novembre
- . Marie-Louise BOISSONNET Vve HYVERNAT, le 30 novembre
- . Daniel Jules GENÈVE, le 26 novembre

## Job d'été

Vous avez 18 ans, titulaire du permis B de conduire, et vous souhaitez acquérir une expérience professionnelle, faites parvenir votre CV et une lettre de motivation en mairie avant le : vendredi 27 avril

Envoi accepté par courrier ou par mail : [mairie@mairie-chuzelles.fr](mailto:mairie@mairie-chuzelles.fr)



# Vie de la Commune

## Vœux

### **Cérémonie des vœux : Extraits du discours de Mme le Maire du mercredi 10 janvier 2018**

Concernant notre bassin de vie, travailler en interaction avec la communauté d'agglomération est une évidence et une réalité depuis plusieurs années. Mais 2017 aura été une année particulière. La fusion annoncée de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de Viennagglo a entraîné un lourd travail afin de préparer l'harmonisation des compétences et des pratiques de la future structure. Ainsi le 1<sup>er</sup> janvier 2018 une nouvelle communauté d'agglomération est née : Vienne Condrieu Agglomération. Cette nouvelle

*« La fusion annoncée de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de Viennagglo a entraîné un lourd travail »*

intercommunalité composée de 30 communes (18 communes de Viennagglo, plus 11 communes de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et la commune de Meyssiez) représente un bassin de vie de 90 000 habitants. Même si ces structures sont souvent décriées, les communautés d'agglomération permettent de mutualiser nos actions et de réaliser certains projets que nous ne pourrions plus faire seuls. Je reste persuadée cependant que la commune est l'échelon essentiel pour maintenir une proximité efficace.

Au travers du bilan des actions de l'année écoulée, apparaîtront souvent en filigrane les perspectives pour 2018. A force de ténacité nous avons enfin fini par y arriver. Après plus de 10 ans de rebondissement les travaux de restauration hydro-écologique de l'Abéreau ont pu être menés à bien.

Le zonage d'assainissement de la commune de Chuzelles prévoyait l'extension du réseau d'eaux usées au lieu-dit « le rival ». Les travaux ont consisté à l'enfouissement d'une canalisation sur 810 m linéaires ainsi que la réalisation des branchements pour les futurs abonnés. Afin de permettre aux riverains d'accéder à leurs habitations pendant la durée du chantier le chemin du Capot inutilisable depuis plusieurs années pour cause d'éboulement a été réaménagé. Il reste maintenant accessible à tout un chacun.

Les travaux d'aménagement sécuritaire route de Boussole ont été entrepris, sous maîtrise d'ouvrage Viennagglo. Ils ont

consisté en la création, d'une entrée d'agglomération avec limitation à 50 km/h, d'un cheminement piéton, d'un îlot en entrée du chemin de Boussole côté RN7 afin de limiter la vitesse et d'un plateau surélevé, qui sera rehaussé pour être plus efficace.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'optimisation énergétique nous avons engagé la rénovation des dernières armoires électriques et débuté le remplacement des anciennes lampes par des LED. La rue de Vienne, la route des Martinières et le secteur des Pins ont été équipés en 2017. Pour 2018 les quartiers de Boussole, Pauphile, Leveau et le centre village seront concernés. Les lampadaires qui sont changés sont dotés d'un dispositif permettant l'abaissement de la puissance de l'éclairage de 50% de 23h00 à 5h00 du matin.

Pour répondre à des demandes d'usagers, une réflexion sur le stationnement au centre village a été engagée, en concertation avec les commerçants. La création de zones bleues sur les parkings de la mairie et du Belvédère a été retenue. Cette mesure présente l'avantage d'organiser une rotation des véhicules et ainsi de réguler le partage des

*« Ce projet a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers »*

places notamment devant les commerces, services et équipements publics.

Les travaux de réaménagement de la place de l'église débuté en décembre 2017. Ce projet a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers, notamment par la fermeture de la place de l'église au stationnement de véhicules et par le déplacement de l'entrée du cimetière au sud, de favoriser les cheminements piétons en reliant le parking du Mille-Club et la zone d'habitat des Terrasses de Caucilla, à l'école via le futur projet des « Jardins de Saint Hyppolite » et de valoriser le site par la création d'une place arborée devant l'église et le monument aux morts. Nous profiterons de ces travaux pour installer également des containers enterrés pour le tri sélectif.

Le non respect des limitations de vitesse est un problème récurrent. Par exemple le radar installé en bordure de la rue de vienne en amont de la rue St hyppolite montre que seuls

# Vie de la Commune

## Vœux

45% des véhicules respectent la limitation. Plus d'un véhicule sur 2 est en infraction voire commet un délit.

Dans cette optique et suite à l'étude réalisée sur l'ensemble de la route de Vienne visant à sécuriser les déplacements en centre village, des travaux vont être entrepris au niveau du carrefour de Boiron. Un 1<sup>er</sup> plateau surélevé permettant le ralentissement des véhicules sera installé. Parallèlement la rue de Boiron sera complètement réaménagée. Le choix de l'option retenue a été fait en étroite concertation avec les riverains. Nous profiterons de ces travaux pour procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication et à l'implantation de l'éclairage public.

Concernant les projets de protection contre les inondations, après l'Abéreau, le secteur de la Combe Moulin entre dans sa phase opérationnelle, il propose la création d'un bassin de rétention et l'aménagement d'un chenal d'écoulement entre les habitations de la route de Thiers, le long de la route du moulin, jusqu'à la Sévenne.

Suite aux évolutions règlementaires qui encadrent l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics, la commune de Chuzelles a souhaité bénéficier de l'accompagnement du Syndicat Rivière des 4 vallées pour mettre en œuvre une démarche « zéro pesticide ».

Afin de lutter contre les incivilités impactant les équipements municipaux, les commerces et la tranquillité des riverains, la commune a sollicité les référents sureté du groupement de gendarmerie départementale de l'Isère pour effectuer une étude concernant l'implantation de la vidéoprotection.

Le diagnostic identifie 4 secteurs à couvrir en priorité. Le dispositif préconisé est composé de caméra pour visualisation des plaques d'immatriculation de jour comme de nuit et de caméras d'ambiance (classiques ou panoramiques) qui

*« Afin de lutter contre les incivilités impactant les équipements municipaux, les commerces et la tranquillité des riverains »*

donnent une image globale des lieux. Sur cette base, un cahier des charges a été élaboré pour consultation des entreprises. En fonction des résultats de l'appel d'offre, des équipements seront réalisés cette année.

S'il est un projet encore peu visible mais qui aura mobilisé

beaucoup les élus, c'est bien celui de la future salle polyvalente. La difficulté de trouver un compromis entre les contraintes et exigences de la commune et la vision de

*« La future salle polyvalente »*

l'architecte nécessite une attention de tous les instants. Nous sommes aujourd'hui dans la phase « pro », c'est-à-dire dans le descriptif précis du projet, qui permettra ensuite la réalisation du dossier de consultation des entreprises, puis le démarrage des travaux.

En ce qui concerne le volet social ;

- Avec les 5 derniers logements aidés sur le secteur de « square Hippolyte » la commune de Chuzelles a atteint le nombre de 40 logements à caractère social, en phase avec les engagements pris dans le PLH.

- Le nombre de Téléalarme est toujours en progression, marquant l'importance de ce service auprès de nos habitants et contribuant grandement au maintien à domicile.

- Le portage des livres pour les personnes âgées ou à mobilité réduite a été mis en place en 2017 par les services de la bibliothèque municipale, avec l'aide de Chuzellois. Ce nouveau service permet aux personnes isolées de garder un lien culturel et social.

- Pour la période des fêtes de fin d'année, les membres du CCAS, aidé des conseillers municipaux ont distribué des paniers garnis. Cette année le colis était accompagné d'une carte de vœux réalisée par les enfants de l'école.

2017 a été jalonné par différents évènements communaux culturels ou festifs.

- C'est la commune de Chuzelles qui organisait cette année, le feu d'artifice du 13 juillet.

- Fin octobre la bibliothèque municipale a fêté ses 10 ans. A cette occasion de nombreuses animations ont été programmées.

- Malgré un temps peu clément, le traditionnel marché de Noël a tenu toutes ses promesses.

En 2018, le festival de l'humour s'arrêtera à Chuzelles le mercredi 21 mars et normalement pour la dernière fois au Mille-Club. En guise de clin d'œil, nous aurons le plaisir d'accueillir Jean-Claude Duquesnoit qui il y a maintenant 13 ans fut le premier artiste à venir à Chuzelles.



### Protection contre les inondations sur la Combe Moulin

Suite aux crues de 2007-2008, après la réalisation d'études hydrauliques, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a lancé une mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration des projets de protection contre les inondations. Après l'Abereau, la Combe Moulin entre dans sa phase opérationnelle.

Le maître d'œuvre a proposé un projet de protection contre les inondations avec principalement :

- La création d'un bassin de rétention d'un volume de 920 m<sup>3</sup>
- La création de fossés de collecte pour diriger les écoulements vers le bassin de rétention
- L'aménagement du chenal d'écoulement entre les habitations de la route de Thiers
- La reprise du réseau hydraulique au bas de la route du moulin
- La création d'une fosse de dissipation et d'un chenal d'écoulement vers la Sévenne

Lorsque le projet sera validé par tous, les dossiers réglementaires et foncier seront à finaliser pour lancer au plus tôt les travaux d'aménagement et de protection contre les inondations.

### Chantier de restauration hydro-écologique de l'Abereau

Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Rivières des 4 Vallées pour un coût de 298 756.61 €.

Une Modification du profil du cours d'eau sur 730 mètres linéaire pour une protection contre les crues trentennales (en amont du pont) et centennales (en aval du pont).

- Elargissement du lit de 2 à 4m avec création d'une risberme (banquette) de 4m de large pour l'étalement de la crue.
- Les berges sont végétalisées avec en pied de berge une fascine de saule ou des lits de plançons de saule et de nombreux arbres et arbustes (près de 3000 sujets) de type noisetier, cornouiller, érable, saule, aubépine...
- Maintien d'une piste agricole en haut de berge d'une largeur de 4m.

### Etude post-crue sur le ruisseau des Martinières

Suite aux crues 2014 et l'inondation de la RD123 au niveau du ruisseau des Martinières, une étude hydraulique a été lancée par le Syndicat Rivières des 4 Vallées. Cette étude permet :

- Le diagnostic du fonctionnement hydraulique et sédimentaire du ruisseau
- La modélisation des écoulements en crue et l'identification des points de débordement
- Le calcul de la capacité du lit du ruisseau et de l'ouvrage hydraulique sous la RD123

Suite au diagnostic, des propositions d'actions ont été faites et devront être validées par les élus.

### Travaux de restauration Hydro-morphologique de la Sévenne

Sur les secteurs de Vienne, Villette de Vienne, Chuzelles, et Luzinay, la morphologie de la Sévenne est globalement homogène et rectiligne, du fait d'anciens travaux de rectification du cours d'eau. Les berges se retrouvent alors plus verticales et le cours d'eau a tendance à se creuser, ce qui a pour conséquence de déconnecter la rivière de sa zone d'expansion des crues. L'ensemble des opérations a pour but de restaurer la qualité et le bon fonctionnement de la Sévenne, en reconnectant la rivière avec sa zone humide. Ces opérations permettront également de diminuer les risques d'inondation dans la partie aval de la Sévenne, au niveau de la zone industrielle de Leveau.

Dans ce cadre, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a souhaité initier une démarche de concertation pour s'assurer de la prise en compte de l'avis de l'ensemble des parties prenantes au projet. Deux ateliers participatifs par catégorie d'acteurs (Institutionnels, riverains et citoyens) ont été organisés pour récolter les avis de chacun, tout en intégrant les réalités de terrain et la vision de chaque participant par rapport à la rivière. Le secteur 2 de travaux de restauration est à cheval entre Chuzelles et Villette de Vienne.

Pour plus de précisions le compte-rendu exhaustif de la démarche participative est disponible sur le site internet du Syndicat : [www.riv4val.fr](http://www.riv4val.fr)

## Bibliothèque

### NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Mercredi et Vendredi  
de 16h00 à 18h45



### LES JOURNEES DU LIVRE VOYAGEUR

Les 20 et 21 mars, les journées du livre voyageur reviennent à la bibliothèque : une sélection de livres qui a besoin des lecteurs pour aller le plus loin possible !

### DEPOSEZ VOS LIVRES !

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque dans la boîte aux lettres de la mairie.

## 37ème Festival de l'Humour

- Samedi 10 mars : François Xavier DEMAISON (salle du manège Vienne)
- Mardi 13 mars : Jovany (salle de l'Arbuel à Condrieu)
- Mercredi 14 mars : Marianne SERGENT (salle des fêtes de Primarette)
- Jeudi 15 mars : Manon LEPOMME (salle des fêtes de Chonas L'Amballan) (COMPLET)
- ~~Vendredi 16 mars : Pierre AUCAIGNE (salle polyvalente de Luzinay) (ANNULATION)~~
- Samedi 17 mars : Christophe ALÉVÊQUE (salle du manège à Vienne)
- Mardi 20 mars : Thierry MARCONNET et Audrey AGUIRRE (salle des fêtes d'Eyzin-Pinet)
- **Mercredi 21 mars : Jean-Claude DUQUESNOIT (salle le Mille Club à Chuzelles)**
- Jeudi 22 mars : Claudette FUZEAU (salle d'animation de St Sorlin de Vienne)
- Vendredi 23 mars : Karim DUVAL (salle Jean-Marion à Chasse-sur-Rhône)
- Samedi 24 mars : Yohann METAY (salle du manège à Vienne)
- Mardi 27 mars : Thierry MARCONNET et Audrey AGUIRRE (gymnase de Septème)
- Mercredi 28 mars : M. FRAIZE (salle des fêtes des Côtes d'Arey)
- Jeudi 29 mars : Karine LYACHENKO (salle des fêtes de Serpaize)
- Vendredi 30 mars : Soirée de clôture spéciale Chansonniers (salle des fêtes de Jardin) (COMPLET)



**BILLETTERIE :**  
Bureau du Festival MJC de Vienne  
2 rue Florentin Laurent  
38200 Vienne  
04 74 53 21 96



**BILLETTERIE à CHUZELLES: en mairie**  
Spectacle le mercredi 21 mars à 20h30 au Mille Club  
Tarif : 15€ la place (majorée de 3€ le soir du spectacle)

# Travaux-Voirie

## Place de l'église

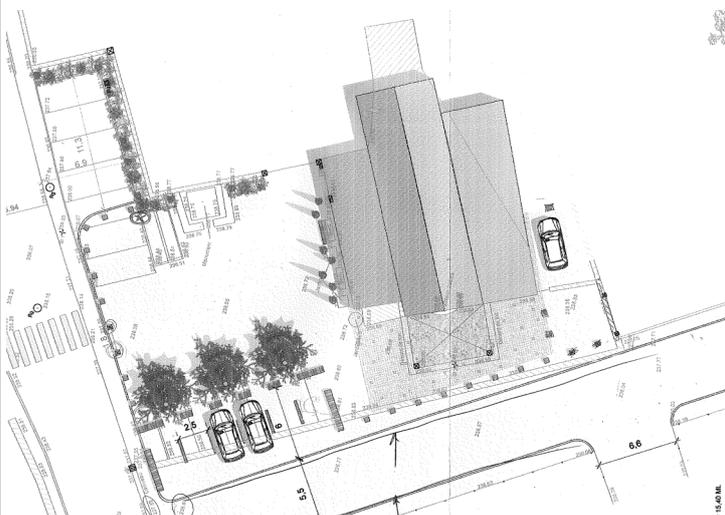
Les travaux d'aménagement de la place de l'église viennent de se terminer. Ceux-ci permettent la continuité du cheminement « mode doux » du parking du Mille-Club.

Réaménagement complet de la place :

- ◆ nouvelle entrée de cimetière créée au sud
- ◆ parvis de l'église en pavé avec éclairage photovoltaïque intégré
- ◆ création d'un axe visuel paysager
- ◆ nouveau stationnement réservé à l'église et au cimetière
- ◆ délimitation par des bancs granit
- ◆ intégration des points d'apports volontaires (PAV) sous forme de containers enterrés



Avant-travaux - fin novembre 2017



Vue en plan aérien



Après-travaux - mars 2018

## Quartier Boussole

Les travaux décrits dans le précédent bulletin sont terminés chemin de Boussole.



Par mesure de sécurité une extension de la zone de limitation de vitesse à 50km/h a été mise en place sur la route de Seyssuel (C1).



# Travaux-Voirie

## Sécurité routière - Boiron / RD123A

La rénovation de la rue de Boiron démarre. Celle-ci commence par l'enfouissement des réseaux puis la mise en place de l'éclairage public.

Suivra la réfection complète de la rue de Boiron qui a été validée avec tous les riverains.



Un plateau ralentisseur sera créé afin de sécuriser le croisement RD123A et route des Martinières / Boiron. Cela nécessitera une déviation par les services compétents, générant une gêne momentanée.

Des aménagements provisoires seront mis en place sur la RD123A pour évaluer l'utilité de chicanes sécuritaires.

Ces travaux sont réalisés conjointement avec les services de Vienne-Condrieu-Agglomération.

## Info « Zéro Phyto »



L'utilisation de pesticides sera interdite dans les jardins particuliers au 1er janvier 2019. Des stages de jardinage écologique sont proposés par le Syndicat Rivières des 4 Vallées. Pour connaître les lieux de rendez-vous et pour plus d'informations sur les thèmes abordés :

Charlotte PENEL - 04 74 59 68 44 - charlotte.penel@riv4val.fr

La commune de Chuzelles s'est engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires, et étudie une solution de désherbage mécanique.

*essai brosse de désherbage  
allée du Colombier*



*désherbage mécanique tracté*

# Infos diverses

## Nouveau professionnel sur la commune

### R.T.E FACADE

Ravalement de façade (neuf, rénovation),  
+ de 15 d'expérience, garantie décennale.

### ACILAN Ramazan

800 route de seyssuel 38200 CHUZELLES  
06 72 39 22 19 - rtechuzelles@gmail.com

## Brulage des déchets à l'air libre



Nous vous rappelons que le brulage des déchets verts à l'air libre est interdit !

Vous pouvez déposer vos déchets dans la déchèterie la plus proche.

## CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT



**Petit rappel** : le secrétariat de la mairie n'est plus habilité à effectuer vos demandes de carte d'identité et/ou passeport.

Vos demandes peuvent être faites auprès de la mairie de Vienne : 04 74 78 30 31  
ou à la maison de quartier d'Estressin : 04 74 31 19 20



# Associations

## Association familiale Rurale

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 19 Janvier dernier.

Dans la convivialité, nous avons présenté le rapport moral qui a mis en évidence un regain d'activité et donc d'intérêt pour les prestations que notre Association a proposées durant l'année.

Le bilan financier affiche un solde positif et celui du Téléthon a été un franc succès malgré le froid et une conjoncture économique difficile. La somme remise à l'AFM-TELETHON pour 2017, 3644.65€, s'est avérée supérieure à la collecte 2016.

En présence de Maurice LAURENCON, coordinateur pour la région viennoise, les organisateurs et acteurs du TELETHON se sont réunis, le 6 février pour échanger sur les manifestations 2017, commenter les résultats et prévoir les manifestations à venir en 2018. Retenez déjà qu'en décembre le stand du TELETHON sera présent au marché de Noël.

D'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous au Mille-Club pour nos premières activités de l'année 2018 :

- **Vendredi 30 Mars 2018, Soirée Code de la Route, 20h30**

- **Vendredi 27 Avril 2018, Marche de nuit, 20 h**, suivie de notre traditionnelle soupe à l'oignon (ou hot-dog) confectionnée et servie avec le sourire par les membres de l'Association.

# Harmonie



2017 s'est terminée en beauté avec le concert de Noël de l'Harmonie et du 5/7 Band, au profit du Téléthon

## Prochains rendez-vous :

- Samedi 17 mars à 15h à l'Atrium de Seyssuel, concert de l'école de musique.
- Lundi 19 mars à Chuzelles, commémoration du cessez-le-feu en Algérie.
- Samedi 31 mars à 20h30 à l'Atrium de Seyssuel, concert du 5/7 Band, avec le Brignais Big Band.
- Samedi 5 mai à 20h30 à l'Atrium de Seyssuel, concert de Printemps, avec l'harmonie de Loire-sur-Rhône.
- A noter également que quelques musiciens de l'harmonie participeront au spectacle musical « Danse et Toiles » les samedis 17 mars à Bourg-Argental et 7 avril à Boulieu-lès-Annonay. Ce spectacle, mêlant musique, danse et cinéma, sera dirigé par Maurice Buaz, déjà à l'origine du mémorable concert Rhapsody présenté l'année dernière à Seyssuel.

**Avec 42 musiciens, l'harmonie est au top de sa forme !**

N'hésitez pas à venir nous rejoindre le vendredi entre 20h et 22h30, quel que soit votre niveau musical, il reste encore un peu de place dans notre salle de répétition, maison Trémeau à Seyssuel.

A partir du mois de mai, en vue de la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918, l'harmonie se lancera dans un exercice qu'elle n'avait plus pratiqué depuis quelques décennies : le défilé. De grands moments en perspective !



# Association des Classes

L'année 2017 a été l'occasion pour les « 7 » de se retrouver au sein de l'Association des Classes de Chuzelles, dont la vocation est l'animation du village.

Toutes les classes étaient représentées de 0 à 80 ans !

La matinée saucisse au vin blanc du 21 mai fût un succès grâce à une météo radieuse et une recette (secrète) succulente !

Les classards, toujours festifs, se sont réunis autour de deux bons repas par la suite, jurant de continuer sur cette lancée !



En ce début 2018, nous passons le relais et adressons aux « 8 » nos vœux de réussite, en espérant voir la tradition des Classes à Chuzelles continuer !

Retrouvez l'ensemble de nos photos et l'activité des « 8 » sur la page Facebook des Classes :

<http://www.fb.me/ClassesChuz/>



*La première réunion de lancement des « 8 » aura lieu le 28 mars 2018 à 20h à la Salle des Poletières.*

**Venez nombreux !**

# Football Club de la Sévenne



## FC SEVENNE, Un Club intercommunal



[www.fcsevenne.fr](http://www.fcsevenne.fr)

En 2020, le club fêtera ses 20 ans. Que de chemin parcouru depuis le 25 Juillet 2000. Le club couvre aujourd'hui les communes de Chuzelles, Serpaize, Seyssuel et Villette de Vienne, et permet cette année à environ 340 joueurs de pratiquer le football. Une progression constante depuis la création du club. Pour encadrer ces joueurs et permettre au club de fonctionner, une quarantaine d'éducateurs et de dirigeants sont à l'œuvre. Cela représente presque 20 équipes en compétition tous les week-ends.

### Les Séniors

Détenteurs de la coupe Vallée du Rhône les deux années précédentes, nos Seniors sont en lice pour la passe de 3. Vainqueurs en 1/8eme de finale le 18 Février, nous espérons pouvoir conserver la coupe cette année.

### Les Féminines

Nous avons réussi à reformer une équipe féminine l'année dernière. Cette année, nos 17 Féminines U13 sont en forte progression, et apportent sur les terrains une ambiance unique. Pour continuer à permettre aux jeunes filles de nos communes de pratiquer notre sport, nous sommes à la recherche de nouvelles joueuses pour étoffer la catégorie U13 et créer une catégorie U15. N'hésitez à en parler autour de vous.

### Tournoi International !

Les 20 et 21 Mai (Week-End de Pentecôte), nous organisons notre tournoi international U13. Grâce au travail de notre responsable Tournoi, Cédric Brunetton, de nombreux clubs viennent nous rencontrer dont le FC Lyon, AS Cannes, FC Burel (Marseille) et Mad-dock Barcelone. Venez supporter nos jeunes, nous rendre visite, cela se passe au stade Bernard Evrard de Villette de Vienne.



RESPECT, ESPRIT D'EQUIPE  
PASSION, ENGAGEMENT

# Association des Artisans et Commerçants

Pour le marché de Noël, l'**Association des Commerçants et Artisans de Chuzelles** depuis sa création en 2014, offre un spectacle pour les petits et grands. Pour ce 17ème Marché de Noël, un spectacle était présenté par la Compagnie Thierry EVRARD et ses marionnettes sur le thème : **MYSTÈRE AU CHÂTEAU**

Monsieur le Comte et Madame la Comtesse s'en vont au bal. Mais Madame la Comtesse vient de faire un héritage et l'argent se trouve dans le coffre, qu'à regrets elle confie à Oscar, son domestique. Las ! Tandis qu'Oscar dort consciencieusement près du coffre, un mystérieux individu tout de noir vêtu l'assomme et s'empare du coffre. A leur retour (mouvementé !) les châtelains découvrent Oscar "dormant" et ne voulant pas croire à son récit, la Comtesse le congédie. Injustement accusé du vol, Oscar, aidé par les enfants à dû faire preuve d'ingéniosité pour démasquer le vrai coupable. Malgré le froid, les enfants ont bien participé à ce spectacle de divertissement.



**Nous vous attendons pour notre matinée Moules Frites qui aura lieu le dimanche 25 mars 2018 à partir de 9H00 devant les Commerces, venez nombreux !!!**



# Arts et Loisirs à Gogo

## Evènement Artistique

### 2018 à Chuzelles

L'association Arts & Loisirs à Gogo organise deux jours de stage d'aquarelle, salle du Mille Club.

Il reste de la place ! Clôture des inscriptions 15 Avril 2018

Envolez-vous vers des horizons incroyables

## STAGE AQUARELLE AVEC L'ARTISTE JOSE GIETKA\*



Modalité de stage et d'inscription disponibles

sur le site <http://www.artsetloisirsagogo.com> - par e-mail : [artsetloisirsagogo@orange.fr](mailto:artsetloisirsagogo@orange.fr)  
ou par téléphone au : 06 76 68 44 08

\* découvrez l'artiste sur : <http://www.gietka.be>

## EXPOSITION ANNUELLE

**Samedi 19 MAI - 14H 18H**  
**Dimanche 20 MAI - 10H 17H**  
**1000 CLUB entrée libre**



## Centre Mille Loisirs

**C'EST LE PRINTEMPS !**



TU AS 3 à 5 ANS · 6 à 7 ANS · 8 à 9 ANS  
TU ES DÉJÀ PRÉ-ADO (10 ANS ET +),  
TU AS 2 FOIS PLUS DE CHANCES DE T'ÉCLATER AU  
CENTRE 1000 LOISIRS :

· VACANCES DE PRINTEMPS - 9-20 AVRIL 2018  
· VACANCES D'ÉTÉ : 9 JUILLET-3 AOÛT ET 27-31  
AOÛT 2018



POUR TES VACANCES AU  
CENTRE, PARTICIPE À DES  
ACTIVITÉS ARTISTIQUES,  
MANUELLES, SPORTIVES,  
CULTURELLES, LUDIQUES...

**CET ÉTÉ,  
DESTINATION  
MINI-CAMPS**

**C'EST L'ÉTÉ !**



Renseignements - Inscriptions

- Téléphone, 04 74 57 41 74,
- Mail, milleloisirs@orange.fr
- <http://centremilleloisirs.fr>



Centre Mille Loisirs 242 rue des Allobroges  
38200 LUZINAY

# Sou des écoles



## CARAMENTRAN

C'est bientôt le printemps à Chuzelles, et Caramentran, organisé par le Sou des Ecoles, est un moment festif et convivial pour le fêter !

Tous les parents sont invités à accompagner leurs enfants déguisés pour le défilé dans le centre de Chuzelles qui aura lieu **le Samedi 24 mars 2018**.

**Rendez-vous à 10h30 sur le parking du Mille Club !**

Comme l'année dernière, les enfants seront accompagnés en musique.

Un stand buvette/restauration (frites, hot dog, boissons) se tiendra sur le parking du Mille Club après avoir défilé et décoré l'Arbre du Printemps. Aussi nous vous sollicitons pour apporter des gâteaux que nous vendrons à ce moment-là.

Une tombola est également prévue. Le tirage sera effectué pendant le temps de midi.

A gagner : un hoverboard, une liseuse Kindle, un bon d'achat Décathlon et plein d'autres lots

**Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents tout au long de la manifestation.**

## TOMBOLA

Lors de Caramentran, le Sou des écoles organise une tombola. Nous vous faisons donc parvenir un carnet de 10 tickets de tombola à 2€ le ticket.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter les souches des tickets vendus et de nous retourner sous enveloppe dans la boîte aux lettres du SOU des écoles:

**La somme correspondant à la vente, par chèque à l'ordre du Sou des Ecoles**

**Les souches remplies et les tickets invendus au plus tard le mercredi 21 mars 2018.**

Des carnets supplémentaires sont disponibles auprès des membres du Sou des écoles.

**IMPORTANT** : Si vous n'avez pas la possibilité d'assister au tirage, merci d'indiquer clairement vos coordonnées (numéro de téléphone) afin que nous puissions vous remettre votre lot ultérieurement.

**NOUS VOUS INVITONS A VENIR NOMBREUX ET DEGUISES POUR CE MOMENT FESTIF AVEC VOS ENFANTS!**



# APE

Cette année, **les Associations de Parents d'Elèves de Chuzelles et Serpaize** se mobilisent dans une campagne de sensibilisation :

« Nos enfants face aux écrans : les apprivoiser et bien grandir ».

De nombreux écrans entourent les enfants au quotidien. L'enjeu est **d'apprendre à vivre avec dans une relation maîtrisée et choisie**. Le projet se veut convivial, intergénérationnel et ludique, inscrit dans un véritable but pédagogique soutenu par les écoles et les mairies de Chuzelles et Serpaize.

Après l'intervention de Mr Jacques Brodeur, spécialiste de la pédagogie, dans les écoles et des deux conférences publiques en semaine 10, nous nous mobilisons dans **l'organisation d'un défi** : « Moins d'écrans devient un jeu d'enfant ! 10 jours pour relever le défi... ».

Les enfants seront amenés à livrer un combat contre toutes les sollicitations permanentes des écrans de manière à consommer les écrans de façon responsable.

**Ce défi aura lieu du 22 au 31 mai 2018.**

Pour mener à bien ce projet et proposer des animations et des activités en alternatives aux écrans, **nous avons besoin de vous !** Lors de cette semaine et du week-end, un peu de votre temps sera vraiment le bienvenu : pour tenir un atelier jeu, encadrer une activité, installer, encadrer une ballade familiale, animer un groupe de parole, gérer des inscriptions aux ateliers, transmettre un savoir-faire... !

En espérant susciter de l'intérêt pour ce gros projet, nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement et sommes preneurs de vos idées !

**Pour nous contacter** : [apechuzelles@gmail.com](mailto:apechuzelles@gmail.com) ou <https://www.facebook.com/apechuzelles/>



## Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 20.12.17

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 1

**PRESENTS** : Mme MOREL Marielle, Maire, M. PELAGOR-DUMOUT, MT. ODRAT, H. JANIN, D. MEZY, P. ALLARD, A. GRANADOS, M. DELORME, G. GONIN, F. VALOT, A. GODET.

**EXCUSÉ(S)** : A. GRES (a donné pouvoir à M. PELAGR-DUMOUT jusqu'à son arrivée à 20h30), D. BUTHION (a donné pouvoir à F. VALOT), M. PESENTI (a donné pouvoir à MT. ODRAT), I. MAURIN (a donné pouvoir à A. GRANADOS)

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : N. HYVERNAT

**ABSENT(S)** : J. SOULIER, F. FANJAT

**SECRETAIRE** : A. GODET

### **D57 : MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE ZERO PHYTO ET DU PLAN DE DESHERBAGE DE LA COMMUNE**

Michel DELORME présente au conseil municipal les étapes de la démarche « zéro phyto » et notamment la réalisation du plan de désherbage communal :

Par délibération du 17 juin 2011, la commune s'était déjà engagée à réduire l'usage des produits phytosanitaires dans le cadre du désherbage des espaces publics. La loi n° 2014-110 du 6 février 2014, dite Loi Labbé, est venue renforcer le dispositif en prévoyant l'interdiction pour les personnes publiques d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, promenades et forêts ouverts au public. Le délai laissé par cette loi aux collectivités pour organiser ce passage au « zéro phyto » fixé initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 a été écourté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics, protection des administrés, protection de la biodiversité, préservation et reconquête de la qualité des eaux. En effet, le désherbage chimique réalisé par les collectivités peut constituer une source de pollution non négligeable parce qu'il se fait principalement sur des surfaces imperméables ou à transfert rapide.

La commune, qui se doit d'être exemplaire pour sensibiliser les agents et les citoyens à supprimer l'usage des pesticides, s'est engagée dans cette démarche accompagnée techniquement par le syndicat Rivières des 4 Vallées ce qui conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de désherbage communal, à la mise en place d'actions de formation des agents et d'information des administrés. Le plan de désherbage, permet d'établir les objectifs d'entretien de la commune et de mettre en place des priorisations sous forme de zonages : délimitation de zones d'exigence forte, moyenne et faible

Les conclusions de l'étude ont été portées dans le document « plan de désherbage de la commune » ; son contenu a été construit en partenariat avec des élus et agents communaux ; il comprend un

plan d'actions permettant d'homogénéiser les pratiques de désherbage en limitant au maximum le recours aux pesticides et propose des méthodes alternatives à mettre en œuvre sur les années à venir ;

L'Agence de l'Eau accompagne les collectivités s'engageant dans une démarche « zéro phyto » et peut soutenir de 40% à 80% la réalisation d'études et les investissements liés à cette initiative (sensibilisation, études diverses, plan de gestion alternatif, formation des agents, campagnes de communication, investissement en techniques et en matériel alternatifs).

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune,
- De valider le plan de désherbage de la commune tel qu'il a été établi grâce à l'appui technique du Syndicat Rivières des 4 Vallées.
- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour réaliser les investissements nécessaires à la mise en œuvre de la démarche,
- D'autoriser madame le maire à engager les dépenses nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **D58 : SEDI - ECLAIRAGE PUBLIC : ABORDS DE L'EGLISE**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place et des abords de l'Eglise, l'éclairage public a dû être repensé. Des mâts seront installés le long de la nouvelle allée, des éclairages (LED) seront implantés sur la place de l'Eglise en remplacement du mât existant.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 32 512 €
- Montant total des financements externes : 14 733 €
- Contribution prévisionnelle de la commune : 17 778 € (dont 1 006 € de participation aux frais d'acte du SEDI)

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il sera proposé au conseil municipal de prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération tels qu'exposés ci-dessus, et d'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

*Avis favorable à l'unanimité*

### **D59 : SEDI – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES) RUE DE BOIRON**

Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de Boiron sous maîtrise d'ouvrage de ViennAgglo, il est prévu de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, téléphoniques et d'éclairage public sur la longueur de la rue soit

## Suite:

environ 200 mètres linéaires. Par délibération du 6 juillet 2017, le conseil municipal a validé le plan de financement prévisionnel transmis par le SEDI. Suite à la réalisation des études, le plan de financement prévisionnel a été actualisé comme suit :

**Pour les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité**, le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 66 082 € TTC.

Le financement proposé est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC : 66 082 €
- Montant total des financements externes : 54 973 €
- Participation prévisionnelle de la commune : 11 109 € (dont 572 € de participation aux frais d'acte du SEDI).

**Pour les travaux sur le réseau téléphonique**, le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 22 590 € TTC.

Le financement proposé est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC : 22 590 €
- Montant total des financements externes : 0 €
- Participation prévisionnelle de la commune : 22 590 € (dont 903 € de participation aux frais d'acte du SEDI).

Afin que le SEDI puisse lancer les travaux, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte des avant-projets de travaux détaillés et des deux plans de financement de l'opération tels qu'exposés ci-dessus,
- Prend acte que la participation prévisionnelle de la commune (frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI et contributions aux investissements) s'élève à 11 109 € pour les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et à 22 590 € pour les travaux sur le réseau téléphonique,
- Prend acte que la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour les deux avant-projets, s'élève à 572 € pour les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et à 903 € pour les travaux sur le réseau téléphonique,

Autorise madame le maire à signer tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

### **D60 : SEDI : ECLAIRAGE PUBLIC : INSTALLATION DU MATERIEL D'ECLAIRAGE RUE DE BOIRON**

Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de Boiron sous maîtrise d'ouvrage de ViennAgglo et de l'enfouissement des réseaux, il est nécessaire d'équiper la rue de Boiron de matériel d'éclairage. Le plan de financement prévisionnel transmis par le SEDI a été approuvé par délibération du 6 juillet dernier.

Suite à la réalisation des études de faisabilité, le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 14 626 € TTC .

Le plan de financement réactualisé est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC : 14 626 €
- Montant total des financements externes : 6 626 €
- Participation prévisionnelle de la commune : 8 000 € (dont 465 € de participation aux frais d'acte du SEDI).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération tels qu'exposés ci-dessus,
- Prend acte que la participation prévisionnelle de la commune s'élève à 8 000 € (frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI et contributions aux investissements),
- Prend acte que la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage s'élève à 465 €,

Autorise madame le maire à signer tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

### **D61 : CARAVAN JAZZ 2017 : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

Comme chaque année, dans le cadre de la manifestation culturelle « Jazz à Vienne », une caravane d'artistes s'est déplacée dans les communes membres de Viennagglo.

Cette année la manifestation pour la vallée de la Sévenne (regroupant les communes de Villette-de-Vienne, Serpaize, Luzinay, et Chuzelles) a eu lieu à Luzinay le 7 juillet. Les besoins humains et financiers relatifs à l'organisation de cette manifestation sont mutualisés entre les communes.

Pour 2017, le montant réglé par le Comité des Fêtes de Luzinay s'est élevé à 1 334 € TTC, la participation financière de chaque commune est donc arrêtée à 333,50 € à régler à l'association « Comité des Fêtes de Luzinay ».

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de 333,50 € au comité des Fêtes de Luzinay.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le versement de la somme de 333,50 € au comité des Fêtes de Luzinay dans le cadre de Caravan Jazz 2017,
- Autorise madame le maire à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche, signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant, et plus généralement faire le nécessaire.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération tels qu'exposés ci-dessus,
- Prend acte que la participation prévisionnelle de la commune s'élève à 8 000 € (frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI et contributions aux investissements),
- Prend acte que la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage s'élève à 465 €,

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

## Suite:

### **D62 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A VIENNAGGLO**

Le transfert de la compétence PLU à ViennAgglo approuvé par délibération du conseil communautaire n° 17-122 le 22 juin 2017 nécessite la mise en place d'une convention de partenariat pour définir les engagements de chacune des parties.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modalités du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à ViennAgglo, telles que prévues dans le projet de convention de partenariat joint à la présente délibération et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et effectuer toutes formalités administratives, techniques et financières nécessaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5215-20,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-9-1,  
Vu la délibération n° 17-122 du 22 juin 2017 du conseil de ViennAgglo approuvant le transfert de la compétence PLU à ViennAgglo au 1<sup>er</sup> décembre 2017,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les modalités du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à ViennAgglo, telles que prévues dans la convention de partenariat, dont le projet est annexé à la présente délibération,
- Autorise madame le maire à signer la convention de partenariat,
- Autorise madame le maire à effectuer toutes formalités administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **D63: TRANSFERT DES ZAE (ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES) A VIENNAGGLO : COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CLECT ET CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES ZAE ET LA MISE A DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES COMMUNAUX**

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit le transfert obligatoire de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE) aux communautés de communes et d'agglomération.

Ce transfert s'accompagne du transfert concomitant des ressources nécessaires à l'exercice normal de la compétence, via la diminution de l'attribution de compensation des communes du coût net des charges transférées. Toutefois, ce coût sera refacturé par les communes à ViennAgglo puisqu'il a été décidé que les communes continueraient d'assurer l'entretien des zones transférées.

Ces éléments sont repris dans le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en date du 13 septembre 2017.

La convention proposée a pour objet de définir les missions pour lesquelles la commune assure l'entretien des ZAE et met partiellement à disposition de ViennAgglo ses services et de fixer les modalités financières pour la rémunération de ces missions.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport de

la CLECT et d'autoriser madame le maire à signer la convention pour l'entretien des ZAE et la mise à disposition partielle des services communaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport de la CLECT,

- Autorise madame le maire à signer la convention pour l'entretien des ZAE et la mise à disposition partielle des services communaux et tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

### **D64 : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PLAN DE GESTION DE LA VEGETATION DU BASSIN VERSANT DE LA SEVENNE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Depuis de nombreuses années, l'entretien de la ripisylve (végétation bordant les milieux aquatiques) sur le bassin versant de la Sévenne a été insuffisant. Ce qui a pu conduire dans le cadre de fortes pressions sur les berges, à un état souvent dégradé, voir absent de la ripisylve, et à la réduction des nombreux rôles que celle-ci joue sur les milieux aquatiques et terrestres riverains.

Les communes concernées par les inondations, font appel au Syndicat Rivières des Quatre Vallées pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un plan de gestion de la végétation sur les milieux aquatiques ciblant le cours d'eau de la Sévenne ainsi que plusieurs de ses affluents.

Le plan de gestion étant susceptible de présenter un caractère d'intérêt général ou d'urgence au sens du Code de l'Environnement, il doit être soumis à enquête publique. L'enquête s'est déroulée du 2 au 19 décembre. Le dossier d'enquête complet était consultable en mairie de Luzinay et sur le site internet du syndicat : [www.rivieres4vallees.fr](http://www.rivieres4vallees.fr)

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis motivé sur cette enquête :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

émet un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général du plan de gestion de la végétation du bassin versant de la Sévenne sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Rivières des Quatre Vallées en considérant que :

Comme il est indiqué dans l'avant-propos du dossier d'enquête publique, il est effectivement constaté que l'entretien de la Ripisylve (végétation bordant les milieux aquatiques) sur le bassin de la Sévenne a été insuffisant ces dernières années. Il est également constaté que l'entretien des berges qui incombent réglementairement aux propriétaires riverains du cours d'eau n'est, dans la plupart des cas, pas réalisé.

Il s'avère que ce manque d'entretien génère lors des crues des dégâts importants qui pourraient être pour partie évités (inondations du à des branchages, embâcles, etc...).

De plus, l'intérêt général de ce plan de gestion est avéré au regard

## Suite:

des principaux enjeux des interventions qui sont hydrauliques, morphologiques, écologiques et paysagers.

Au regard des éléments énoncés ci-dessus et dans la mesure où la présente Déclaration d'Intérêt Général a pour objet de permettre au Syndicat Rivières des 4 Vallées d'entreprendre des travaux d'entretien des berges indispensables au bon fonctionnement de la Sévenne.

### **D65 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 2014-015 DU 9 AVRIL 2014**

Par délibération du 9 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-22 alinéa 16 du CGCT, le conseil municipal avait délégué un certain nombre de compétences au maire dont celle d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation avait été consentie à madame le maire tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Dans un souci de bonne administration et afin de ne pas retarder l'exécution des dossiers, il convient d'apporter les précisions suivantes à cette délégation :

- La délégation est consentie tant en 1<sup>ère</sup> instance, qu'en appel et cassation qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.

- La délégation est consentie pour les décisions suivantes :

- Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal,
- Décisions prises par le maire pour l'exécution des délibérations du conseil municipal,
- Décisions prises par le maire en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les délégations au maire ainsi complétées. Les autres dispositions de la délibération du 9 avril 2014 demeurent inchangées.

*Avis favorable à l'unanimité*

### **D66 : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE D'ANIMATION CULTURELLE, FESTIVE ET SPORTIVE –AVENANT N° 1**

Par délibération n° 2017/01 du 25 janvier 2017, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle d'animation culturelle, festive et sportive au groupement de maîtrise d'œuvre composé de PLAYTIME AGENCE D'ARCHITECTURE, SLETEC INGENIERIE, TRAIT D'UNION, SARL REZ'ON, représenté par PLAYTIME AGENCE D'ARCHITECTURE avec un forfait de rémunération de 274 360 € HT pour une enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 1 800 000 € HT.

En application de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite loi MOP, la rémunération du maître d'œuvre est établie selon un pourcentage qui s'applique au montant hors taxes des travaux. Cette rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'Avant-Projet-Définitif (APD) et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle des travaux.

L'APD a été validé le 12 décembre 2017 par le COPIL avec une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux fixée par le maître d'œuvre à 1 993 062 € HT représentant une augmentation de 10.72 % par rapport à l'enveloppe financière initiale.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux intègre d'une part la plus-value des sujétions liées à l'avancement des études à hauteur de 94 162 € HT et d'autre part la plus-value induite par les modifications du programme demandées par la maîtrise d'ouvrage à hauteur de 98 900 € HT. La rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre est calculée conformément aux dispositions du CCAP (article 7). Elle s'élève à 291 977,78 € HT (contre 274 360 € HT soit une augmentation de 10.7 %). Les principales plus-values sont détaillées dans le projet d'avenant ci-annexé.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 décembre 2017, a émis à l'unanimité un avis favorable.

Vu les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le projet d'avenant ci-annexé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise madame le maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle d'animation culturelle, festive et sportive.

## Suite:

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L2121-22 CGCT)

**Décision du Maire n° 2017/05 :** Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements paysagers et de voirie – Place et abords de l'Eglise - Missions AVP à AOR

La maîtrise d'œuvre (missions AVP à AOR) pour la réalisation d'aménagements paysagers et de voirie sur la place de l'Eglise et ses abords a été confiée au bureau d'études EAUGIS situé à AMPUIS pour un montant de 11 143 € HT, représentant un coût d'honoraires de 8.91 % du montant prévisionnel des travaux estimé à 125 000 € HT.

**Décision du Maire n° 2017/06 :** Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements sécuritaires sur la RD123A - Missions AVP à AOR

La maîtrise d'œuvre (missions AVP à AOR) pour la réalisation d'aménagements a été confiée à l'agence SEDIC Rhône Gier située à Montagny pour un montant de 10 727,50 € HT (12 873 € TTC) représentant un taux d'honoraires de 3.50 % du montant prévisionnel des travaux estimé à 306 500 € HT.

**Décision du Maire n° 2017/07 :** Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements paysagers aux abords de l'Eglise

L'avant-projet définitif présenté par le bureau d'études EAUGIS a été validé pour un coût prévisionnel définitif des travaux (cpd) arrêté à 125 075 € HT. Le montant forfaitaire définitif dû au maître d'œuvre a été arrêté à 11 477.13 € HT par application de la formule de l'article 3.2 de la lettre de commande.

**Décision du Maire n° 2017/08 :** Prestations de déneigement et salage des voies communales – saison hivernale 2017/2018

La convention de déneigement 2016/2017 conclue le 1<sup>er</sup> novembre 2016 avec la SARL ESPACES VERTS DU CHERON située à Orliénas a été reconduite pour l'année 2017/2018 sous les mêmes conditions.

**Décision du Maire n° 2017/09 :** Aménagement de la place de l'Eglise – Cheminement doux en centre village- Attribution du marché de travaux

Le marché de travaux pour l'aménagement de la place de l'Eglise – cheminement doux en centre village est conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN Rhône Alpes située à Chasse-sur-Rhône pour un montant de 128 594.15 € HT (soit 154 312.98 € TTC).

## Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 8.2.18

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

**PRESENTS :** Mme MOREL Marielle, Maire, M. PELAGOR-DUMOUT, MT. ODRAT, H. JANIN, D. MEZY, P. ALLARD, A. GRANADOS, M. DELORME, G. GONIN, F. VALOT, A. GODET, N. HYVERNAT

**EXCUSÉ(S) :** A. GRES (a donné pouvoir à A. GRANADOS, M. PESENTI (a donné pouvoir à P. ALLARD), D. BUTHION (a donné pouvoir à F. VALOT), J. SOULIER (a donné pouvoir à N. HYVERNAT)

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** F. FANJAT

**SECRETAIRE :** H. JANIN

### D1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017—BUDGET COMMUNAL

Les résultats du compte administratif sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

Section de fonctionnement

- dépenses : 1 155 851.28 €
- recettes : 1 421 583.24 €

Section d'investissement

- dépenses : 661 977.03 €
- recettes : 385 991.00 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Fonct	200 000.00 €	265 731.96 €	465 731.96 €
Invest	1 245 813.74 €	-275 986.03 €	969 827.71 €

Madame le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 16 voix POUR :  
- Adopte le compte administratif 2017

### D2 : COMPTE DE GESTION 2017—BUDGET COMMUNAL

Les écritures du compte de gestion de la Trésorerie sont conformes aux écritures administratives de la commune, elles sont les suivantes :

Section de fonctionnement

- dépenses : 1 155 851.28 €
- recettes : 1 421 583.24 €

Section d'investissement

- dépenses : 661 977.03 €
- recettes : 385 991.00 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Fonct	200 000.00 €	265 731.96 €	465 731.96 €
Invest	1 245 813.74 €	-275 986.03 €	969 827.71 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 17 voix POUR :  
- Adopte le compte de gestion 2017

# Municipalité

## Suite:

### D3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET COMMUNAL

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 265 731.96 €

Un déficit d'investissement de : -275 986.03 €

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat du fonctionnement

#### A Résultat de l'exercice :

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) +256 731.96 €

#### B Résultat antérieur reporté :

*ligne 002 cpte admin,*  
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) +200 000.00 €

**C Résultat à affecter** : = A + B (hors RAR) +465 731.96 €  
*(si C négatif, report déficit, ligne 002 ci-dessous)*

#### D Solde d'exécution d'investissement :

D 001 (Besoin de financement) 0.00 €  
R001 (Excédent de financement) +969 827.71 €

**E Solde des restes à réaliser d'investissement :**  
**1 249 086.00 €**

#### F Besoin de financement F = D + E (1)

**Affectation = C = G + H 465 731.96 €**

1)G = Affectation en réserve R 1068 269 731.96 €  
en investissement : au minimum,  
couverture de besoin de financement F

2)H = report de fonctionnement R 002(2) 186 000.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4) : 0.00 €

(1) Origine : autofinancement :

(2) Eventuellement , pour la part d'excédent la couverture du besoin de financement de la section

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de 2016.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 17 voix POUR :

- Emet un avis favorable à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

### D4 : TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2018

Dans le contexte actuel national ou il est de plus en plus difficile d'élaborer le budget communal et bien que des efforts d'économie

soient demandés à chacun en permanence, Madame le Maire propose de reconduire pour l'année 2018 les taux en vigueur depuis 2016, à savoir :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation TH	12.56%	12.56%	12.56%
Taxe foncière sur le bâti TFB	17.26%	17.26%	17.26%
Taxe foncière sur le non bâti	60.42%	60.42%	60.42%

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 17 voix POUR :  
- Décide de reconduire les taux d'imposition en vigueur depuis 2016 pour l'année 2018

### D5 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Les différentes prévisions pour l'année 2018, étudiées en commission finances du 22 novembre 2017 et du 8 janvier 2018 et présentées à l'issue de la réunion du 17 janvier dernier (débat d'orientation budgétaire) sont les suivantes :

Section de fonctionnement

- dépenses : 1 543 420.00 €

- recettes : 1 543 420.00 €

Section d'investissement

- dépenses : 3 570 229.00 €

- recettes : 3 570 229.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 17 voix POUR :

- Adopte le budget primitif 2018

### D6 : NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE VIENNE AGGLOMERATION ET VERSEMENT DE L'INDEMNITE ANNUELLE DE CONSEIL

Madame le maire rappelle que le trésorier auprès de la trésorerie de Vienne Agglomération assure des prestations de conseil à la commune tout au long de l'année au titre de la gestion courante.

L'indemnité de conseil qui lui est due à ce titre est établie annuellement à partir de la moyenne des éléments comptables des trois exercices précédents extraits des comptes des gestions conformément au décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, à l'arrêté du 16 décembre 1990 et à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le conseil municipal, par délibération du 30 novembre 2015 avait délibéré pour demander le concours du trésorier afin d'assurer les prestations de conseil tout au long du mandat et à ce titre de lui accorder l'indemnité annuelle de conseil au taux de 90 % pour toute la durée du mandat.

Le remplacement du trésorier au 1<sup>er</sup> février 2018 nécessite de délibérer à nouveau sur le montant de l'indemnité et sur l'identité du nouveau trésorier à l'occurrence M. Jean-François BUTTET.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 16 voix POUR et 1 abstention (H. JANIN) :

- Sollicite le concours du trésorier pour assurer les prestations de

## Suite:

conseil durant le mandat,

- Accorde à ce titre au trésorier l'indemnité annuelle de conseil au taux de 90 %,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

### **D7 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA SALLE D'ANIMATION CULTURELLE, FESTIVE ET SPORTIVE**

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 15 février 2017, portant sur la demande de subvention ETAT pour le projet de construction de la salle d'animation culturelle, festive et sportive.

Cette aide de l'état au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) nécessite la présentation du plan de financement prévisionnel du projet.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

FINANCEMENT	MONTANT HT
REGION	90 000.00 €
DEPARTEMENT	412 425.00 €
AUTRES	15 000.00 €
DETR	447 615.00 €
<b>Sous total subvention</b>	<b>965 040.00 €</b>
Participation du demandeur :	
• Autofinancement	615 000.00 €
• Emprunt	950 000.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 530 040.00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 036 048.00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 17 voix POUR :

- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR pour le montant de la subvention détaillée ci-dessous,
- Donne tout pouvoir à madame le maire pour signer toutes pièces ou tous documents relatifs à ce dossier

### **D8 : MARCHE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES—RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE L'UGAP**

Depuis l'ouverture des marchés de fourniture d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'obligation de mise en concurrence des fournisseurs qui en découle, la commune adhère au groupement de commandes mis en place par l'UGAP (délibération du 29 avril 2015).

Le marché dit « ELECTRICITE 1 » a été conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prendra fin au 31 décembre 2018.

Pour rappel, le lot « tarifs bleus » (< 36Kva) avait été attribué à ENGIE et le lot « tarifs jaunes » (> 36Kva) à EDF.

Le marché sera renouvelé par le marché « ELECTRICITE 2 » dont la fourniture démarrera au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes de l'UGAP, il convient d'autoriser madame le maire à

signer la convention ELECTRICITE 2 ayant pour objet la mise à disposition de fourniture, d'acheminement d'électricité et de services associés passés par l'UGAP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR :

- Autorise madame le maire à signer la convention ELECTRICITE 2.

### **D9 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Muriel PELAGOR-DUMOUT propose au conseil municipal une modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque. Cette modification assurera une régularité des créneaux d'ouverture et permettra également une augmentation de l'amplitude.

Le règlement actualisé est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR :

- Approuve la modification du règlement de la bibliothèque municipale.

### **D10 : DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION D'UN ACCES**

Un propriétaire chuzellois a adressé un courrier à la mairie pour solliciter l'autorisation de créer un accès à sa parcelle cadastrée A2693 en empruntant une parcelle du domaine privé de la commune A1834.

Il existe actuellement sur la parcelle A1834 en souterrain, des réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement, de gaz et d'électricité, le propriétaire est tenu responsable de toutes dégradations.

Après avoir étudié la configuration des lieux et notamment l'enclavement de ladite parcelle, madame le maire propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR :

- Accorde cette création d'accès de la parcelle cadastrée A2693 en empruntant la parcelle A1834,
- Dit que les frais relatifs à tout acte dans ce dossier seront à la charge du propriétaire chuzellois,
- Donne tout pouvoir à madame le maire pour la signature de toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L2121-22 CGCT)**

#### **Décision du Maire n° 2017/10 : Urbanisme Frais et honoraires de conseil juridique Cadre de l'exécution du PC n° 0381101310014 délivré le 3 mars 2014 à la société European Homes**

Dans le cadre du suivi de l'exécution du permis de construire n° 0381101310014 le 3 mars 2014 à la société European Homes et notamment de l'instruction des permis de construire modificatifs sollicités par le pétitionnaire, il a été nécessaire de s'attacher des conseils juridiques de Maître Véronique GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon.

Les frais et honoraires relatifs aux conseils juridiques de Maître Véronique GIRAUDON sont fixés par convention.

*Les comptes-rendus de conseils municipaux sont disponibles en version intégrale sur le site de la mairie, ou sur demande au secrétariat*

La MJC de Vienne, en collaboration avec 20 communes accueillantes de Vienne Condrieu Agglomération présente :

Du 10 au 30 Mars 2018

37<sup>ème</sup>

Festival  
d'Humour  
CHUZELLES

MERCREDI 21 MARS  
20H30



Vienne  
Qualité de VILLE

Vienne  
Condrieu  
Agglomération

isère  
LE DÉPARTEMENT

sacem



ADA  
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

Concert  
Systems

DSP  
EVENTS  
www.dsp-events.fr

france  
bleu  
isère

